

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Jean-Claude CHABAUD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

**Convocation en date du 31/03/2023**

**Nombre de membres en exercice : 7**

**Présents : 7**

**OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2022, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 25.93 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 25.78 %

Il indique que le taux de Taxe Habitation sur les résidences secondaires (RS) est actuellement de 2.18 %.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% pour l'année 2023

Il présente la simulation réalisée par les services de la trésorerie et indique que le produit fiscal attendu sera de 10 027.00 euros soit un produit fiscal supplémentaire de 484.00 euros.

Les taux seraient donc les suivants :

- Taxe Foncière Bâti : 26.45 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 26.30 %
- Taxe Habitation RS : 2.22 %

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

**Le Conseil, à l'unanimité,**

**- décide d'augmenter les taux des taxes pour 2023, lesquels sont les suivants :**

- Taxe Foncière Bâti : 26.45 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 26.30 %
- Taxe Habitation RS : 2.22 %

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 27 avril 2023.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

